

Le p'tit Valbourgeois

N° 15 - Janvier 2024

L'Edito

2023 s'est achevé ! C'est l'occasion de revenir sur les réalisations de cette année.



Commençons par les investissements :

- La révision du PLU entame sa dernière ligne droite avec l'enquête publique qui débutera début 2024 ;
- Le projet d'une micro-crèche sort de terre ;
- L'aménagement de sécurité du village, notamment sur la départementale coupant le village en deux, montre ces premiers effets ;
- La reprise des concessions abandonnées du cimetière et sa mise en accessibilité changent la physionomie de l'église et de ses abords ;
- Le remplacement des sanitaires de la maternelle améliore le confort de nos enfants.

Mais c'est aussi, le fonctionnement au quotidien :

- L'accueil de nos enfants à l'école et dans les structures extra scolaires (cantine, périscolaire, centre de loisirs) ;
- L'accueil de nos « sages » les vendredis après-midi ;
- L'organisation de moments de rencontre (brocante, soirée « beaujolais », repas des sages, etc.).

Tout cela est possible grâce à nos élus, que je remercie pour leur engagement, et notre équipe municipale : Andréa, Ricardo, Jessie, Laurent, Anne, Chloé, Dominique, Lucie et Morgan. Sans oublier, bien sûr l'équipe enseignante sans qui l'école ne serait qu'un ensemble de bâtiments vides.

Permettez-moi enfin, de vous souhaiter **une excellente année 2024** pour vous et vos proches.

Philippe BAETEMAN
Maire de Bouglainval



*Le Conseil Municipal
de Bouglainval
vous souhaite
une
Bonne Année 2024.*

Enquête publique de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Les personnalités publiques associées (État, Chartres Métropole, chambres consulaires, Architecte des bâtiments de France, communes limitrophes, etc.) ont été consultées pendant 3 mois et ont remis leurs avis sur les différents documents que constituent le PLU. La commission d'urbanisme a pris en compte ces remarques et a produit une note de synthèse des modifications (les documents ne pouvant être modifiés qu'à l'issue de l'enquête publique). C'est aujourd'hui la dernière ligne droite pour la révision du PLU, à savoir : la tenue de l'enquête publique.

A cette fin, le Maire de Bouglainval a pris un arrêté pour définir les conditions de son ouverture.

Pour rappel, les orientations principales qui ont prévalu à la révision du PLU sont :

- D'intégrer les évolutions législatives issues des différentes lois postérieures à la date d'approbation du PLU en vigueur (Grenelle de l'environnement, Loi Accès au Logement et Urbanisme Rénové, Loi Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique...);
- D'intégrer les principes d'aménagement définis par le Schéma de Cohérence Territoriale de Chartres Métropole approuvé en 2020;
- De simplifier les dispositions réglementaires du PLU considérées comme trop contraignantes pour les porteurs de projets;
- De proposer un parti d'aménagement limitant les secteurs d'extension urbaine aux justes besoins de la collectivité;

- De diversifier l'offre de logements (occupants, typologie, statut...);
- De mettre en valeur la richesse environnementale de la commune;
- De favoriser les activités de tourisme;
- De développer les liaisons douces principalement pour raccorder les hameaux au bourg;
- De sécuriser la traversée du village en accentuant l'urbanisation en entrée d'agglomération (et de traiter les cas particuliers du hameau de Théléville et du Domaine du Grand Gland);
- De définir des lieux de convivialité et de rencontre pour animer le village.

L'enquête publique se déroulera du 9 janvier 2024 à 16h30 au 10 février 2024 à 12h00, sur une durée de 31 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures suivantes :

- Lundi, Jeudi, Vendredi de 9h à 11h30 et de 14h30 à 16h
- Mardi de 14h30 à 18h
- Samedi (semaine impaire) de 10h à 12h

et directement en ligne à l'adresse suivante :

<https://mairie-bouglainval.fr/commune/revision-plu/>
(page accessible à compter du 9 janvier 2024)

Le dossier d'enquête publique pour la révision du PLU est composé des documents suivants :

0. Note de cadrage enquête publique (document à lire en priorité)
1. Liste des délibérations et arrêtés
2. Rapport de présentation
- 3a. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- 3b. Orientations d'Aménagement et de Programmation
- 4.1 Règlement
- 4.2 Liste des emplacements réservés
- 4.3 Liste et fiches des éléments bâtis et paysagers identifiés au titre des articles L151.19 et L151.23 du Code de l'Urbanisme



5. Plans de zonage
 - 5.1 plan de zonage : la commune 1/7 500
 - 5.2 plan de zonage : le village 1/2 000
 - 5.3 plan de zonage : les hameaux 1/2 000
6. Servitudes d'utilité publique et contraintes
 - 6.1 Liste et fiches des servitudes d'utilité publique et des contraintes
 - 6.2 Plan des servitudes d'utilité publique et des contraintes
7. Annexes
 - 7.1 annexes techniques et sanitaires
 - 7.2 plan des réseaux humides
8. Avis personnes publiques associées

Le commissaire enquêteur assurera des permanences les jours suivants :

- Mardi 09 janvier 2024 de 16h30 à 18h30
- Jeudi 18 janvier de 14h30 à 16h30
- Samedi 10 février 2024 de 10h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez transmettre vos observations et propositions :

- soit en les consignants sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 17 Rue de Châteauneuf, 28130 Bouglainval
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : revisionplu.bouglainval@gmail.com

L'objet du message devra comporter la mention

« Enquête publique : observations à l'intention du commissaire enquêteur »



Les petits monstres font leur expo !!

Laurent (directeur), Chloé, Dominique et Jessie (animatrices) du périscolaire municipal de Bouglainval ont clos cette fin d'année par une exposition des réalisations des enfants et des photos de leurs petites frimousses lors des moments forts de cette période (anniversaires, Halloween, arrivée de l'Automne, Noël, etc.).

Ce projet, qui concrétise le lien avec les familles, a rencontré un grand succès, les parents étant repartis également avec le journal du centre. C'est ainsi qu'ils ont pu découvrir le groupe des « petites terreurs » d'Halloween ou leurs enfants dans le traineau du Père-Noël !

La cantine a elle aussi proposé un repas de fêtes à nos petits gastronomes qui ont apprécié l'ambiance, la décoration, le menu et surtout les petits chocolats.

De nouveaux projets verront le jour en 2024 et feront l'objet de nouvelles expositions. Alors à très vite pour de nouvelles activités !



Actualités

Lancement du projet de micro-crèche à Bouglainval !

Suite au constat de la pénurie d'assistante maternelle sur la commune de Bouglainval, la Mairie a décidé de lancer, avec la participation principale de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), un projet de création d'une micro-crèche de 12 places.

Après l'avis favorable de la commission de la CAF fin novembre et son accord de participation à son financement, le conseil municipal a délibéré afin de demander les subventions aux autres financeurs possibles que sont l'État, le département et Chartres Métropole. L'objectif est d'obtenir 80 % du financement total (montant maximum possible). Les 20 % restant, à charge de la commune, seront amortis sur une dizaine d'année par le biais d'un loyer de mise à disposition des locaux à un prestataire spécialisé dans l'accueil de la petite enfance.

La micro-crèche sera implantée dans le fond de la plaine (derrière le grand parking), sur une superficie d'environ 150 m². Elle aura des panneaux photovoltaïques en toiture (environ 100 m²) pour produire plus d'énergie que sa propre consommation, ainsi que d'une partie de toiture végétalisée. Un système de récupération des eaux pluviales permettra en outre d'alimenter les sanitaires. Et bien sûr, le bâtiment respectera les dernières normes en terme d'isolation, à savoir les normes RE 2020.

L'estimation financière totale s'élève à 562 552,40 € TTC et se décompose de la façon suivante :

Coût total des travaux HT : 402 398 €

Total maîtrise d'œuvre (architecte, bureaux de contrôle, etc.) : 66 395,67 € HT

Soit un total HT de 468 793,67 € HT.

Le montant de la TVA, avancé par la commune au fur et à mesure du règlement des factures, est récupéré l'année qui suit la fin des travaux par le biais du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA).

Le plan de financement prévisionnel de la micro-crèche est le suivant :

Financier	Taux de subvention	Montant
CAF	25,6 %	120 000,00 €
Etat (DETR)	20 %	93 758,00 €
Département (FDI)	20 %	93 758,00 €
Chartres Métropole (Fonds de concours)	14,4 %	67 500,00 €
Autofinancement		93 777,67 €
TOTAL		468 793,67 €

L'ouverture de la micro-crèche devrait avoir lieu d'ici fin 2025 - début 2026.



Vue d'architecte : © Atelier Edouard Marti

Divers ...

Sapeurs Pompiers

Devenez sapeur pompier volontaire à Maintenon en intervenant uniquement sur des missions SUAP, selon votre souhait ou si votre profil médical le contraint.

Pour plus d'informations, contactez le Centre d'Incendie et de Secours de Maintenon par mail:

marie.frq@hotmail.fr



Recensement

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Mais même si ce délai de 3 mois est dépassé, un jeune peut toujours se faire recenser jusqu'à ses 25 ans en suivant les mêmes démarches.



Vidange des fosses septiques

La commune de Bouglainval organise tous les ans une campagne de vidange des fosses septiques. Vous avez la possibilité de choisir la société Albert Michel, ou de passer par Chartres Métropole ou par une société de votre choix.

Si vous êtes intéressés par la **société Albert Michel**, celle-ci vous propose le passage groupé de vidanges à des dates déterminées, à un prix de groupe. Si vous êtes intéressés, veuillez contacter la Mairie pour plus de renseignements. Pour Chartres Métropole, téléchargez le dossier sur le site de la Mairie et renvoyez-le à l'adresse indiquée (<https://mairie-bouglainval.fr/liens-utiles/fosses-septiques/>).



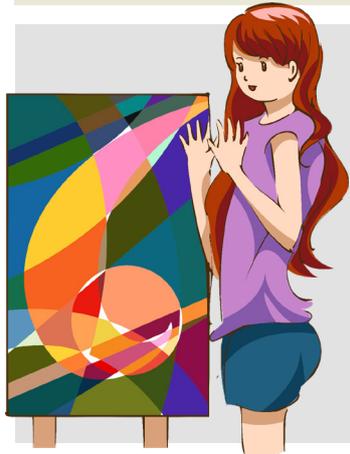
Expositions

L'Espace Maintenon accueille régulièrement des artistes dans la Chapelle des Arts, pour des expositions artistiques (peintures, sculptures, photos, etc.).

Vous êtes artiste et souhaitez exposer à l'Espace Maintenon ? Merci de nous envoyer votre demande et un aperçu de vos œuvres par mail à centreculturel@maintenon.fr

Le matériel d'exposition est fourni par l'Espace Maintenon et mis à la disposition des artistes, dans la limite du matériel disponible. Pour plus de renseignements et connaître les tarifs de location, merci de contacter le Centre Culturel – « Espace Maintenon ».

1 ter rue de la Ferté / 2 rue Pierre Sadorge
Tél. 02.37.18.07.80 (serveur vocal, taper 2) ou par mail : centreculturel@maintenon.fr



La communication au service des Valbourgeois

Panneau Pocket

Grâce à l'application gratuite PanneauPocket, les alertes de votre Mairie et les panneaux d'information de votre lieu de vie vous accompagnent partout. Vous recevez en temps réel sur votre téléphone des notifications dès que la Mairie publie une nouvelle information.



Télécharger l'application PanneauPocket sur votre téléphone (disponible sur google play ou en scannant le QR code) pour rester informés en temps réel des informations publiées par la Mairie de Bouglainval.

Facebook



La **Mairie de Bouglainval** vous accueille sur sa **page Facebook**, pensée comme un lien entre les habitants de la Commune. Retrouvez régulièrement des informations utiles et faites de cet espace un lieu de rencontre et d'échange.

Découvrez également les différents groupes créés et destinés à vous permettre de partager vos centres d'intérêt et des informations ciblées. Et n'hésitez pas à partager avec nous vos propositions et commentaires....

@MairieBouglainval

Sans oublier notre site internet !

Mairie de Bouglainval

17 Rue de Châteauneuf - 28130 Bouglainval
Tel : 02 37 22 88 08

www.mairie-bouglainval.fr

accueil@mairie-bouglainval.fr
Suivez-nous sur MairieBouglainval



Vita Gym Bouglainval

Tous les mercredis soir, à 20h15, Vita Gym Bouglainval organise des cours de Gym Volontaire avec un professeur diplômé. Les cours se tiennent à Chartainvilliers. Appelez le 06 18 29 71 78 pour plus d'informations et pour vous inscrire.



La Pat' du Pirate 28

Retrouvez tous les vendredis midi, sur le parking de la Mairie de Bouglainval **La Pat' du Pirate 28** avec ses crêpes et galettes. Commandes au 06 87 30 85 38 dès le jeudi soir. Consultez la page Facebook de la **Pat' du Pirate 28**



Café des Sages



Que de succès pour le café des sages, proposé par la Mairie depuis plus de deux ans, dont le nombre de participants (surtout participantes !) ne cesse d'augmenter !

C'est un moment convivial, d'échanges, de franches rigolades où se retrouver prend tout son sens.

On vient y jouer aux jeux de sociétés ou juste profiter de la compagnie autour d'un café ou d'un chocolat.

Si vous venez le vendredi entre 14h15 et 17h à la mairie, vous entendrez à coup sûr résonner les rires des plus sages (mais pas si sages ...).



Tony Pizza

Retrouvez **tous les jeudis soir**, sur le parking de la Mairie de Bouglainval, Tony Pizza.

Possibilité de commander dès le mercredi en appelant le 06 62 14 60 97. Vous pouvez également commander sur place.

L'APEB (Association des Parents d'Elèves de Bouglainval)

L'APEB, qui reprend du service après une période de sommeil, s'est fixée comme objectif de **RASSEMBLER** pour partager de bons moments autour d'événements festifs et pour récolter des fonds au profit d'activités scolaires. Suivez les actions sur la page facebook ou prenez contact si vous souhaitez rejoindre l'association !

 apebouglainval28@gmail.com

 Ape Bouglainval



Activités

Ateliers Marche Nordique

L'association Familles Rurales de Tremblay-les-Villages propose des ateliers de Marche Nordique un jeudi sur 2, de 9h30 à 11h00.

Prévoir des chaussures de marche, bouteille d'eau et bâton de marche (prêt possible pour essayer).

Pour plus d'informations : appelez le **06 18 03 85 15**

ou envoyez un mail à : **robin.baucher@famillesrurales.org**



Agenda

26ème Semi-marathon de Chartres

Rendez-vous le 17 mars 2024 pour la 26ème édition du Semi-marathon de Chartres. Une matinée de courses organisée par l'Écho Républicain, l'ACLAM et l'ASPTT Chartres.

Au programme:

5 km de l'Echo Républicain - Qualificatif et labelisé FFA, il s'articule autour de l'avenue d'Aligre, la route des Grands-Prés et le Stade Jacques-Couvret (départ 9h00 de l'Avenue d'Aligre).

10 km de l'Aclam Athlétisme (FFA) - Classant et qualificatif pour les championnats de France ! (départ 9h20 de l'Avenue d'Aligre).

Semi-marathon de Chartres (21,1 km). Les coureurs devront parcourir 2 boucles qui les emmèneront de Lèves au centre-ville de Chartres (départ : 10h15 - rue du Bourgneuf)

Renseignements : <https://www.semi-marathon-de-chartres.fr/>



CHARTRES MÉTROPOLE

Retrouvez plus d'informations sur le site de www.chartres-metropole.fr

Et dans le magazine **VOTRE AGGLO**

Service de transport

Chartres Métropole gère le transport scolaire pour les collégiens et les lycéens.

Moyennant une adhésion à Filibus JV-MALIN de 10 €, vos enfants peuvent utiliser en plus gratuitement les bus urbains, de quoi aller tranquillement à la piscine, au cinéma, etc. et même pendant les vacances.

Par ailleurs, si vous devez vous déplacer sur Chartres de façon exceptionnelle ou vous êtes étudiant et qu'il n'y a pas de transport pendant les vacances, vous pouvez contacter les services Filibus à la demande.

Avec le service **Filibus "à la demande"**, vous pouvez vous déplacer de votre commune de résidence vers l'un des 13 points de desserte prédéfinis : Réservez dès à présent votre transport au 0 801 90 10 28



Le point d'accès au droit (PAD)



Le PAD est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accès au droit et d'aide aux victimes.

Il apporte également une contribution qualitative aux besoins de Justice de proximité en assurant une présence judiciaire auprès des populations.

Le PAD garantit également l'intervention de professionnels habilités et d'associations conventionnées.

Les prestations sont gratuites et confidentielles

Le PAD est ouvert du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

5 Rue du Docteur Gibert
28000 Chartres
Tél : 02 36 67 30 40
pad@agglo-ville.chartres.fr

**INFORMATION
JEUNESSE**



Point d'information jeunesse

Le Point d'information jeunesse (PIJ) de Chartres métropole compte trois antennes, à Saint-Georges-sur-Eure, Maintenon et Sours.

Les PIJ de Chartres métropole ont pour objectif de favoriser l'autonomie des jeunes par un meilleur accès à l'information.

1 Rue du Pont Rouge
28130 Maintenon
Tél. 02 37 26 98 86
pj.chartres-metropole@ijcentre.fr

Accueil sur rendez-vous tous les vendredis, même pendant les vacances scolaires, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30



CHARTRES RENOV' HABITAT

Vous avez un projet de rénovation et d'amélioration de votre habitation, ayez le réflexe de contacter Chartres Renov'Habitat qui pourra vous conseiller et vous faire, peut-être, bénéficier d'aides financières.

Appelez le 02 37 23 40 00



Vous déménagez ou emménagez, ou vous avez simplement un problème avec votre alimentation en eau ...

N'hésitez pas à contacter CM Eau en téléphonant au 02 34 43 90 22

Par mail: contact@cmeau.com



Entretien des limites de propriété



Il est rappelé aux propriétaires qu'ils doivent maîtriser les arbres ou arbustes en limite de propriété pour ne pas qu'ils empiètent sur le domaine public et entretenir les abords de leur propriété.

De plus, la vallée du Larys n'est pas une décharge et il est interdit d'y abandonner les déchets (verts ou autres) sous peine de poursuite. **De nombreux abus ayant été constatés ces derniers temps, des contrôles seront instaurés et conduits régulièrement.**

Horaires d'ouverture de la Mairie



Votre Mairie est ouverte aux jours et horaires suivants:

- Mardi de 16h30 à 18h30
- Jeudi de 15h00 à 16h30
- Samedi de 10h à 12h les semaines impaires

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous. Contactez-nous au 02 37 22 88 08

L'agglomération recrute

Retrouvez toutes les opportunités d'emploi disponibles au sein de Chartres métropole, de la Ville de Chartres, du Centre communal d'action sociale et du Centre intercommunal d'action sociale.

Candidature spontanée

Si vous souhaitez soumettre une candidature spontanée, n'hésitez pas à le faire.

Stage et alternance

Si vous recherchez un stage ou une alternance, veuillez envoyer votre candidature à l'adresse suivante : secretariatrh@agglomeration-chartres.fr



Pour découvrir les offres existantes et postuler, rendez-vous sur:

<https://www.chartres-metropole.fr/lagglomeration-recrute>

Feux interdits



Par arrêté préfectoral, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de brûler des déchets verts ou tout autre matériau sur la commune.

Vous pouvez déposer vos déchets verts : feuilles, herbes tondues, branches à la déchetterie de Pierres (l'accès est gratuit, pour les nouveaux arrivants, vous devez faire une demande de carte d'accès au préalable avec un justificatif de domicile et votre carte d'identité).

Les modalités exactes d'accès vous seront indiqués par la déchetterie.

2 rue du Clos de Marolles
28130 Pierres
Tél. : 07 48 10 95 53

Nuisances sonores

Nous vous rappelons qu'en zone urbaine, **le klaxon est interdit** sauf danger immédiat afin de respecter la tranquillité des riverains. Lorsque la nuit tombe, les avertisseurs lumineux sont à privilégier. Le klaxon n'est à employer qu'en cas d'absolue nécessité.

Par ailleurs, l'utilisation des matériels amenant des nuisances sonores (tondeuse, taille haie, tronçonneuse, etc.) est tolérée du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Numéros d'urgence

<p>15 SAMU LE SERVICE D'AIDE MEDICAL URGENT</p>	<p>17 POLICE SECOURS</p>	<p>18 SAPEURS- POMPIERS</p>	<p>112 NUMERO D'APPEL D'URGENCE EUROPEEN</p>	<p>114 NUMERO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p>
---	----------------------------------	-------------------------------------	--	--

Bulletin d'Information de la Mairie de Bouglainval
Responsable de la Publication : Philippe BAETEMAN
Comité de rédaction : Equipe municipale
Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

© balasoiu ; macrovector - fr.freepik.com